

Strasbourg, le 24 octobre 2024

Illumination de la Cathédrale Notre-Dame de Strasbourg

L'extinction de la flèche de la Cathédrale de Strasbourg certaines nuits est une anomalie apparue à la fin période estivale et qui a été immortalisée ces dernières semaines par des photographes. Cet incident technique est en voie de résolution.

Durant les deux prochaines semaines des opérations de maintenance et tests se poursuivent sur les installations. Ces opérations visent à rétablir l'illumination habituelle de la Cathédrale, telle que définie depuis 2022 : la flèche de la cathédrale demeure éclairée toute la nuit et l'illumination du reste de l'édifice doit progressivement être atténuée à partir de minuit jusqu'à 1h, toute l'année.

Néanmoins, durant ces deux prochaines semaines, ces interventions peuvent entraîner éventuellement une extinction anticipée de l'édifice.

Pour rappel, avant octobre 2022 et la mise en place du plan de sobriété engagé dans un contexte de crise énergétique, tous les monuments de la ville restaient allumés après leur fermeture. Dans le cadre de ce plan, par souci d'économie mais aussi d'exemplarité à l'égard des citoyen.nes à qui il était demandé des efforts pour maîtriser leur consommation, il a été décidé l'extinction de 240 monuments, à l'exception de la Cathédrale.

Suite à un dialogue avec les acteurs de la ville - mené par **Pierre Ozenne**, adjoint à la maire en charge de l'éclairage public et **Joël Steffen**, adjoint à la maire en charge du commerce, tourisme et de la vie nocturne - une partie des monuments emblématiques de la ville restent allumés en soirée.

Le plan de sobriété engagé par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, couvrant toutes les dépenses énergétiques des deux collectivités (chauffage, consommation électrique, éclairage, etc.) a permis de gagner en efficacité, de maîtriser les coûts environnementaux et financiers. Soutenu par les efforts de toutes et tous, usagers et agents, ce plan, adossé au déploiement d'outils de pilotages fins, a permis de diminuer la consommation énergétique de 14% en un an et d'éviter l'émission de 4000 tonnes de CO2. Ce sont 4,3 millions d'euros de dépenses supplémentaires à la charge de la collectivité qui ont été évités.

